

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2024.28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JUIN 2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	02
Présents :	17
Procurations :	08
Votants :	25

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE le VINGT, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Juin, sous la présidence de M. Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Patrick ARCHIMBAUD – Eric JOURET – Robert LACROTTE – Peggy BROCC – Marjorie LAJOIE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – René MONTREDON – Christine GIBAUD - Franck REVEL - Mélody FERRERO – Laurent FAURE - Nicole TOGNETTY

Procurations : Martine BUREL à Irène GALIBERT – Anne VENTALON à Michel CEYSSON – Michel ESCHALIER à Franck REVEL – Aurélien ROUSSET à Peggy BROCC – Laurent LEWANDOWSKI à Brigitte SOUCHE – Françoise CHASSON à Patrick ARCHIMBAUD – Marie EL FARKH à Vincent MOUNIER – Francis CLUTIER à Robert LACROTTE

Absents : Françoise VOLLE – Laurent TOUZET - **Secrétaire de séance :** Peggy BROCC

Affaires financières : Subvention exceptionnelle _Medie'Vals

Les 18 et 19 mai 2024 a eu lieu sur la Commune de Vals-les-Bains l'évènement « Médié'Vals ».

Lors de l'attribution des subventions annuelles, l'assemblée délibérante a attribué une subvention d'un montant de 1000€ à l'association organisatrice.

La programmation de cet évènement a engagé des dépenses conséquentes pour l'association (comptes définitifs non arrêtés mais transmission d'un bilan dépenses/recettes).

Aussi, au vu de l'ampleur de la manifestation et la fréquentation induite sur le territoire de la commune, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle complémentaire d'un montant de 2 500€

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, moins 3 abstentions (M. FAURE, Mme GIBAUD et M. MONTREDON) l'octroi de cette subvention exceptionnelle.

« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le 24 juin 2024
et de sa publication à la même date »

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 24 juin 2024

Le Maire

Michel CEYSSON



AR CONTROLE DE LEGALITE : 007-210703310-20240620-DEL202428-DE
en date du 24/06/2024 ; REFERENCE ACTE : DEL202428